

**À BRESSUIRE ET PARIS,
LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE
FRANÇOIS NARCISSE BOUSSI (1796-1868),
COMBATTANT INLIASSABLE
DE LA CAUSE RÉPUBLICAINE.**



Portrait de François Narcisse BOUSSI ¹

Le 23 avril 1848, l'avocat François Narcisse Boussi, un authentique républicain, est élu représentant du peuple dans les Deux-Sèvres. Il va donc siéger à l'Assemblée nationale, qui doit élaborer la constitution de la Seconde République issue de la révolution de février. À lui seul, son mandat parlementaire pourrait être une raison suffisante de se pencher sur la vie de ce Thouarsais installé à Bressuire. Mais cela n'est qu'un épisode dans un parcours extrêmement riche et peu connu¹.

¹ Cf Emile Monnet, *Archives politiques du département des Deux-Sèvres, Tome second, Portraits et biographies*, Niort, L.Clouzot, Libraire-éditeur, 1889, notice biographique n°20 à laquelle est joint le portrait de Boussi reproduit dans cette étude. Le premier tome de cet

En 1848, François Narcisse Boussi, alors âgé de cinquante et un ans, est ce que l'on appelle alors, en référence aux « républicains du lendemain » (lendemain de la révolution de 48), un « républicain de la veille ». Républicain, il l'est même depuis toujours. Est-ce par tradition familiale ? En rupture avec elle ?

En devenant avocat, François Narcisse a suivi l'exemple de son père, François Boussi, et de son grand-père maternel. Ce dernier, René Frouin de la Godinière, un nom de terre qui le distingue des nombreux Frouin de la région, appartient à la bourgeoisie robine de la petite ville de Thouars². Forte de 3 000 habitants, Thouars tire avantage de fonctions dont bien d'autres cités de ce type sont dépourvues : elle est le siège de l'une des 22 subdivisions et aussi de l'une des 9 élections de la généralité de Poitiers. Mais elle est en outre la capitale d'un duché-pairie dont le ressort comprend entre autres la baronnie de Bressuire. À l'instar d'autres hommes de loi, Frouin de la Godinière augmente ses revenus et son influence en exerçant d'autres activités en rapport avec sa connaissance du droit. Il est ainsi un temps sénéchal de la baronnie de Saint-Loup.

Endogamie sociale souvent constatée, ses trois filles épousent des hommes de loi. Françoise se marie avec François Boussi ; Gabrielle avec un notaire, Jean Baptiste Jagault³ ; et Marie Victoire avec Jean-Jacques Allonneau de Terlant. Contrairement aux deux autres, ce dernier est issu d'une famille du midi des Deux-Sèvres. Il occupe dans l'administration seigneuriale une fonction assez importante : sénéchal de la ville et baronnie de Bressuire. S'il est doté de 8 000 livres, son épouse l'est de 10 000⁴. Cette dernière somme permet de situer Frouin dans la bonne bourgeoisie thouarsaise.

Les événements de la Révolution vont montrer qu'il est estimé des habitants. Il est d'abord l'un des quatre électeurs du Tiers état de Thouars désignés pour choisir les députés des Etats Généraux à Poitiers⁵. Avec quinze d'entre eux, il sera chargé de vérifier le pouvoir des autres élus. De même, il participera à la rédaction

ouvrage, *Histoire des élections législatives de 1789 à 1889*, est à consulter pour toutes les élections abordées ici.

² Cf Henry Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou...* tome troisième, Poitiers, Imprimerie Oudin, 1896, p.624.

³ Arch.dép.de la Vienne, 5MI 1085, 5 juin 1788 en l'église Sainte Radegonde à Poitiers ; l'épouse de Frouin de la Godinière s'était retirée au couvent des Dames de Saint François de cette ville.

⁴ Arch. Dép. des Deux-Sèvres (ADDS), 3E 15 207, contrat de mariage du 11 juillet 1789.

⁵ H. et P. Beauchet-Filleau, *Tiers-Etat en 1789, Procès-verbaux, cahiers de doléances et listes des électeurs*, Fontenay-le-Comte, Imprimerie L.P. Gouraud, 1888, .p.61, 68, 69

du cahier général du Tiers état. Mais surtout, en février 1790, il est le premier maire élu de la Révolution naissante⁶, ce qui manifeste son adhésion profonde au nouvel ordre des choses. Un autre avocat lui ayant succédé, René Frouin est élu juge auprès du tribunal du district de sa ville. Aurait-il également suivi les révolutionnaires en 1793-94 ? Il mourut le 7 mai 1793⁷. L'armée catholique et royale venait de quitter la ville, qu'elle avait occupée deux jours auparavant – ce qui montre sa force en ces premiers mois de la guerre de Vendée. Si nul ne peut dire quel aurait été le choix de René Frouin, et si Jean Baptiste Jagault, lui, est passé dans le camp des Vendéens⁸, François Boussi va devenir un authentique sans-culotte. En 1793-94, il est président de la Société Populaire de Thouars⁹. Il sera aussi agent national de la commune, une fonction importante qui remplace celle de procureur des communes et dépend directement du gouvernement, conformément à la loi du 14 frimaire an II¹⁰. Ajoutons à cela le choix de prénoms républicains – François Narcisse et Sophie Agriculture – pour deux de ses enfants. Choix qui marque d'autant plus l'engagement révolutionnaire de François Boussi qu'à l'époque où ces prénoms furent donnés (11 ventôse an III et 10 messidor an IV – soit 1^{er} mars 1795 et 28 juin 1796¹¹), la « révolution culturelle » dont ils témoignent était à son déclin. Il faut cependant remarquer que Narcisse est un prénom polysémique et qu'il n'arrivait, de même qu'Agriculture, qu'en second. On est donc loin d'une déchristianisation totale. En tant que membre du comité de surveillance¹², François Boussi devait donner l'exemple, mais il l'a fait sans rompre totalement avec le passé.

Son engagement sous la Révolution donne-t-il raison au sous-préfet de Bressuire, Paul Tribert ? Dans un rapport confidentiel, ce dernier fournit en 1810

⁶ Pierre Arches, « Les petites villes des Deux-Sèvres de la “Révolution municipale” aux premières élections municipales (juillet 1789-février 1790) », *Actes du Colloque de Mamers organisé en décembre 1994 par la Société d'Histoire des Petites Villes*, Mamers, 1994, p.237-275.

⁷ ADDS, 1MI EC 120 R 370, l'âge n'est pas indiqué. Par suite des troubles de l'époque, sa succession a été établie en deux temps. Sous réserve d'erreur, la déclaration de 1793 annonce un montant de 15 000 francs (*ibid.*, 3Q 24160) et celle du 4 thermidor an IV, de 52 442 francs (*ibid.*, 3 Q24115).

⁸ Cf. *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein née Marie- Louise-Victoire de Donisson*. Edition présentée et annotée par André Sarazin, Paris, Mercure de France, 1984, p. 350.

⁹ ADDS, E dépôt 23, 3006.

¹⁰ Jacques Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, P.U.F., 1968, p.323.

¹¹ ADDS, 2MI 368.

¹² Arch. Nat., F¹c III Sèvres (Deux) 9.

au préfet beaucoup d'informations sur les personnalités de son arrondissement. Or, l'avoué François Boussi est rattaché au tribunal de 1^{ère} instance de Bressuire¹³. Tribert l'accuse d'avoir « donné dans tous les excès de la révolution », ajoutant qu'« on le croit revenu à des opinions modérées » et qu'il est même « soumis au gouvernement ». Boussi pouvait-il faire autrement ? En fait, il ne s'est pas véritablement rallié à l'Empire. L'ensemble du rapport de Tribert manque d'impartialité et il faudrait d'autres documents ou témoignages pour une meilleure analyse de l'action de François Boussi de 1793 à 1799.

Mais pendant ces années-là Boussi a-t-il cherché à s'enrichir ? Dans le document déjà cité, Paul Tribert lui attribue un revenu de 3000 francs. Pour les 57 notables de l'arrondissement, les revenus s'échelonnent de 600 (le notaire bressuirais Doré) jusqu'à 40 000 francs (Louis Duvergier de Rochejaquelein). François Boussi n'est qu'au 42^e rang dans cette statistique où la médiane est de 6000 francs. Chez les Bressuirais, il est dépassé par le receveur particulier Jean-Marie Blactot (12 000 francs) et le médecin Julien Bagot (4500), mais il laisse derrière lui cinq des personnalités de la ville. Il reste sans doute dans la tranche de revenus qui était aussi celle de son beau-père, Frouin de la Godinière. Il ne semble pas s'être enrichi pendant la Révolution. Il appartient donc à cette moyenne bourgeoisie qui, dans toutes les petites villes, s'efforce de tenir le haut du pavé. Dans les années suivantes, il a bien géré sa fortune. Ainsi, le 20 décembre 1834, la donation des immeubles, rentes et créances qu'il fait à ses trois enfants s'élève à près de 44 000 francs¹⁴, ce qui leur assurera une place au sein du même milieu social.

Il est vrai qu'à ce niveau il a un bel exemple de réussite avec son neveu Jean-Jacques Allonneau. Docteur en médecine, établi à Thouars, puis à Poitiers, ce dernier s'est signalé d'abord par ses travaux dans l'art de guérir. Il y a ajouté des études historiques publiées par la prestigieuse Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834. Son mariage, célébré à Thouars le 10 août 1826, le distingue aussi socialement : il a épousé Elisabeth Chauvin, originaire du sud des Deux-Sèvres et apparentée aux grands notables du département. Fille d'un inspecteur des eaux et forêts, elle est la nièce du Niortais Chauvin-Hersant¹⁵, député sous la Révolution et

¹³ Pierre Arches, « 296 notables des Deux-Sèvres sous le Premier Empire », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres* (BSHSDS), 1982, p. 273-365, p. 361.

¹⁴ ADDS, 3^E 3280, donation et partage. François Boussi était alors veuf, Françoise Frouin de la Godinière étant morte le 8 décembre 1834. François Narcisse et Sophie ont un frère Emile Benjamin, né à Thouars le 2 brumaire an 8 (*ibid.*, 1 MI EC 120 R 369). Propriétaire de son état, Emile Benjamin s'installera plus tard à Nantes.

¹⁵ *Ibid.*, 2 MI 1291, 10 août 1826.

secrétaire général des Deux-Sèvres sous le Consulat et l'Empire. Elle est également la nièce du général Chabot, baron de l'Empire.

Une telle ouverture sur l'extérieur ne se retrouve pas chez Boussi et les siens. En effet, sa fille Sophie épouse le 17 février 1824 un notaire d'Oiron, bourg voisin de Thouars¹⁶. Il s'agit de Louis Violleau, un notable dans son canton : il a succédé à son père et comme lui sera conseiller d'arrondissement. La dot de Sophie Boussi s'élève à 23 000 francs¹⁷.

Le choix de son frère, avocat, est d'une tout autre nature. Certes l'on reste dans le même milieu social, mais les circonstances et les suites du mariage de François Narcisse l'ont conduit bien au-delà du parcours, déjà notable, de son cousin Jean-Jacques Allonneau. Au premier abord, son mariage, célébré le 25 septembre 1825¹⁸, n'a rien de particulier : Pauline Serreau habite Thouars, où son père est receveur des contributions indirectes. Mais les parents de François Narcisse étaient formellement opposés à cette union. Le deuxième acte respectueux du jeune homme a été lui aussi rejeté par son père : son fils n'a pas cru avoir besoin de conseils, sinon « il les aurait pris avant les funestes effets de la séduction qui l'entraîne »¹⁹. Il s'agit donc d'un mariage d'inclination. Les parents avaient-ils en vue un autre parti ? N'ont-ils pas apprécié que la jeune fille soit étrangère au pays (elle était née à Mer, dans le Loir-et-Cher) ? Faut-il avancer plutôt des raisons matérielles ? Nous n'avons pas trouvé trace du contrat de mariage. Quoiqu'il en soit, François Narcisse Boussi a fait preuve d'une réelle indépendance.

La forte personnalité de son beau-père, Edme Serreau, a exercé sur lui une grande influence. Serreau s'était fait connaître à Paris en publiant en l'an VII une étude sur la grammaire française²⁰. Qui était-il alors ? Il donnait en ville, est-il précisé dans son ouvrage, « des leçons de grammaire, d'écriture et de calcul ancien et nouveau ». S'il reconnaît l'intérêt des traités de grammaire antérieurs, il leur reproche des lacunes et des erreurs : « ces études m'ont paru stériles sur les matières importantes ou les plus délicates à traiter ». Il propose donc de nouvelles

¹⁶ *Ibid.*, 2 MI 1291.

¹⁷ *Ibid.*, 3Q²⁴230, contrat de mariage du 14 février 1824.

¹⁸ *Ibid.*, 2 MI 1291.

¹⁹ *Ibid.*, 3E 3265, acte respectueux du 15 mai 1825.

²⁰ *Grammaire raisonnée ou principes de la langue française. Appropriés au génie de la langue. Ouvrage élémentaire*, par Jean-Edme Serreau. De l'imprimeur D'Hacquart. A Paris. Chez Richard, Caille et Ravier, libraires, Floréal an VII, 163 p..

méthodes. Se référant à la rupture de la Révolution, « il semble [qu'auparavant], écrit-il, on ait voulu interdire l'accès de notre langue aux femmes et même aux hommes qui n'étaient point destinés à étudier la langue latine ». Rêvait-il de faire carrière dans l'enseignement ? Son poste dans l'administration des finances avait au moins l'avantage d'être plus rémunérateur. S'il ne lui avait pas laissé le temps nécessaire à de nouvelles publications, il ne l'avait pas empêché de réfléchir aux problèmes posés par l'étude de la grammaire. Et il a trouvé en son futur gendre le collaborateur idéal. Il l'affirme dans une nouvelle édition de sa *Grammaire* parue en 1824 sous sa signature et celle de François Narcisse Boussi : « Si cet ouvrage est accueilli favorablement du public, je le devrai en grande partie aux sages observations de M. Boussi. L'associer à mon travail m'a paru le seul moyen de reconnaître tout le prix des corrections et des découvertes importantes qu'il m'a indiquées »²¹. La *Grammaire* sera d'ailleurs rééditée cinq ans plus tard, preuve de son succès²².

A-t-elle fait connaître François Narcisse Boussi ? Cela expliquerait-il l'installation de ce dernier à Paris, à la fin des années 20 ? Il a pu surtout avoir l'impression de végéter dans une contrée où l'idéologie dominante n'était pas la sienne. À vingt ans, il a connu l'effondrement de l'Empire et la restauration de la monarchie. Or, comme son père il est profondément républicain. A-t-il été tenté d'entrer dans l'une des sociétés secrètes qui se forment alors pour lutter contre la Restauration ? Nous l'ignorons. En 1822, il ne semble pas avoir été mêlé, tout au moins directement, à la conspiration du général Berton. Si Bressuire est hors du coup, des Parthenaisiens et surtout de nombreux Thouarsais y ont participé – parmi ces derniers, cinq furent même condamnés à mort²³.

Au plan national, les opposants tirent une leçon de l'échec de ces complots. Ils vont utiliser d'autres armes politiques : les élections et la presse. L'intronisation de Charles X en 1824 ne facilite pas leur tâche. De ce fait, la place de François Narcisse Boussi est bien à Paris. Il va participer à la vie politique de deux

²¹ *La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou traité de grammaire général appliqué à la langue française*, par J. E. Serreau, receveur principal des contributions indirectes et F. N. Boussi, avocat. Prix 7 ^F. A Paris, chez Pélicier, libraire place du Palais Royal et chez les principaux Libraires des Départements 1824, XXXIV-426p..

²² Pour situer cette étude parmi les ouvrages de même catégorie, cf. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome XII. L'époque romantique* par Charles Bruneau. Première partie. *Le Français langue nationale*, Paris, Librairie Armand Colin, 1948, p. 478.

²³ Liste dans Hugues Imbert, « Histoire de Thouars », *Mémoires de la Société de statistiques, sciences et arts des Deux-Sèvres*, 2^e série- tome X, 1870, p. 371-375.

manières : en exerçant sa profession d'avocat et en écrivant des articles de presse. Il devient ainsi l'un des rédacteurs de la *Tribune des départements*, qui paraît en 1829. Ne pouvant se déclarer favorable à la république, le journal se contente de ne pas la condamner²⁴. Tout l'avenir du royaume se joue dans la capitale. Quand la révolution de 1830 met fin au règne de Charles X, Boussi n'hésite pas à prendre part aux combats, qui furent très violents et meurtriers : 1 800 morts chez les insurgés, près de 170 parmi les forces de l'ordre. Ce sont des bourgeois républicains qui ont conduit cette révolution, mais avec l'appui du peuple qui montre alors sa force. Cependant la monarchie subsiste, avec un changement de dynastie. Mais la charte est revue et la liberté a triomphé. Symbole fort : « *La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore* » (article 67 de la charte du 14 août 1830). Pour la presse par exemple, ce sont jusqu'en 1834-35 « *des années de liberté d'expression d'une fécondité extraordinaire* »²⁵.

Si François Narcisse Boussi était alors revenu à Bressuire, il aurait pu profiter de ce nouveau climat. Le changement issu des Trois Glorieuses a eu lieu sans heurt²⁶. Mais il y a beaucoup d'attentisme et de crainte. Le corps municipal ne se réunit que le 8 août, et comme souvent ailleurs, il obtient le concours des trente plus imposés. Si la réunion est aussi tardive, c'est parce que la ville est calme et qu'il n'y a plus d'autorité supérieure – le sous-préfet Duplessis de Grénédan ayant quitté les lieux, comme à Niort le préfet. Mais les Bressuirais redoutent par-dessus tout la réaction des campagnes. Et le maire de reconnaître la « *position particulière* » de Bressuire. Elle l'est en effet, car alors qu'à cette date le drapeau tricolore a été hissé partout ou presque, on s'y refuse à Bressuire de peur de ce qui pourrait se passer le 12 août, jour de foire. Certes, il semble « *qu'aucun mouvement sérieux ne soit à craindre de la part du peuple des campagnes* », cependant quelques « *exhaltés* » (*sic*) ou « *têtes fortes* » peuvent créer le désordre. Or la ville n'a pas de garde nationale organisée, sa population étant trop faible et ses ressources ne lui permettant pas d'acheter des armes. En conséquence, on attend que les autorités supérieures aient donné l'ordre d'arborer le drapeau tricolore. Ce n'est que le 16 août qu'un sous-préfet, Philippe Morand, sera nommé, le nouveau préfet ne devant entrer en fonctions à Niort que le 23 août. Resté à Bressuire, François Narcisse Boussi n'aurait pu que constater cet état de choses, avant de

²⁴ Georges Weill, *Histoire du Parti Républicain en France (1814-1870)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1928, p.18.

²⁵ Maurice Agulhon, « 1830 dans l'histoire du XIX^e siècle français », *Romantisme*, 1980, n^{os} 28-29, p. 15-28, page 26.

²⁶ Arch. mun. de Bressuire, Registre de délibérations municipales.

devenir l'un des conseillers municipaux de la ville. En effet, le maire de Bressuire, Leclerc, l'inscrit sur la liste de candidats qu'il propose le 17 septembre au préfet²⁷. C'est une occasion que son père, François Boussi, a saisie à Thouars. Belle revanche pour lui : il est quelque temps conseiller d'arrondissement et restera conseiller municipal jusqu'à sa mort (7 mars 1839)²⁸.

François Narcisse est donc demeuré à Paris, où les événements prennent un tour qui déçoit ceux qui avaient attendu de Louis-Philippe de profondes réformes. Les espoirs qu'ils avaient mis dans le gouvernement du « mouvement » se sont évanouis en quelques mois. Dès février 1831 la « résistance » l'emporte avec Casimir Périer. Des émeutes éclatent, elles sont durement réprimées.

La presse d'opposition profite de ces libertés pour attaquer très violemment le roi et son entourage. Aussi la censure est-elle peu à peu renforcée. En réaction, une *Association républicaine pour la défense de la liberté de la presse patriote et de la liberté individuelle* est fondée en 1832. Elle comprend en particulier un *Comité de défense* où figurent les noms de cinq avocats : Boussi est l'un d'eux, avec Joly, Rittiez et, plus célèbres encore, Marie et Dupont de l'Eure²⁹. La *Tribune* fera appel à eux maintes fois. Elle est en effet l'un des journaux les plus critiques à l'égard du gouvernement. Elle essaie même de rallier les ouvriers, démontrant ainsi que « *les républicains et les prolétaires vont au même but* »³⁰. C'est Armand Marrast, l'un des plus célèbres publicistes de l'époque, qui la dirige. François Narcisse le supplée.

Mais il sera arrêté et emprisonné à deux reprises. Les poursuites, au nombre de 114, et les amendes d'un montant de 150 000 francs auront raison de la *Tribune*, qui disparaît le 12 mai 1835³¹. Dans les Deux-Sèvres, les Boussi n'échappent pas à toutes sortes de suspicions. Comme l'ensemble de la minorité républicaine, ils doivent subir des visites domiciliaires. En 1835, François Boussi et son fils Emile en font part à *L'Indépendant*, un journal deux-sévrien d'opposition qui publie leurs lettres le 30 juillet. Celle d'Emile commence ainsi : « *Deux fois dans l'espace d'une année, la police a fait invasion dans ma demeure : la première, elle a fouillé dans mes papiers, la seconde, elle s'est bornée à faire perquisition dans l'espoir*

²⁷ ADDS, 2 M Bressuire.

²⁸ Ibid., 3 M 13 134 et, pour son décès 2 MI 1296.

²⁹ Gabriel Perreux, *Au temps des sociétés secrètes. La propagande républicaine au début de la Monarchie de Juillet (1830-1835)*, Paris, Librairie Hachette, 1930, p. 61.

³⁰ Georges Weill, *op. cit.*, p.97, n° 3.

³¹ Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Editions du Seuil, 2004, p. 43.

d'y trouver un évadé de Sainte-Pélagie, pour le transférer les fers aux mains, sans doute, dans les cabanons du juste milieu ; fort heureusement qu'elle a encore été mal avisée aujourd'hui, et le pouvoir a manqué sa proie... Après avoir reconnu que la police avait agi « de façon très polie quoique très scrupuleuse[...] », il conclut ainsi son récit « ... je viens d'apprendre que celui qu'elle traque, est ce rude adversaire de la monarchie, cet éloquent écrivain qui a rempli pendant longtemps les colonnes de la Tribune, de ses articles signés A.M. (c'est-à-dire Armand Marrast) »

L'attentat de Fieschi contre le roi (28 juillet 1835) soulève une immense émotion dans le pays. La Chambre vote alors les lois de septembre. L'une d'elles aggrave lourdement les sanctions contre la presse. La fin de la liberté d'expression entraîne la montée en puissance du courant de la « Résistance ». François Narcisse Boussi reste à Paris, où il continue de plaider.

Mais parallèlement, il a aussi publié durant toutes ces années, continuant l'œuvre de son beau-père. Deux ouvrages paraissent, l'un en 1831, l'autre en 1834. Le premier porte encore en partie sur la grammaire, le second sur la science de la lecture³². Dédié « à une mère », cet ouvrage a vocation pédagogique. Boussi récuse les moyens préconisés par ses prédécesseurs, Berthaud, Lamarre ou Laffore, pour capter l'attention de l'enfant : « *figures plus ou moins indicatives de la terminaison des mots* » pour le premier ; forme des lettres pour le second, recours au chant pour le dernier. A Boussi, « *cette maxime : pour les enfants l'étude ne doit être qu'un jeu (...) semble à la fois paradoxale et dangereuse* »³³. Il insiste pour que l'écriture et la lecture « *se servent mutuellement de traduction*³⁴ » et soient enseignées ensemble. Il rend hommage à l'*Emile* de Rousseau et détaille le programme d'une méthode naturelle. Ces études, fort savantes, témoignent de la curiosité et des connaissances de François Narcisse Boussi. Il ne publiera pas d'autre ouvrage de pédagogie. Mais dans la presse spécialisée, il produira des articles sur ces questions³⁵

³² *Le Maître de lecture et de prononciation pour la langue française d'après la méthode naturelle* par F. N. Boussi. 1^{ère} partie. *Mécanisme du langage ou théorie des sons et des articulations*, Paris, au bureau du *Journal grammatical et littéraire de la langue française*, rédigé par M. F. N. Boussi... Tome V (-VII), Paris, bureau du Journal, 1831-1833, 3 vol..

³³ F. N. Boussi, *Le Maître...* p. XII.

³⁴ *Id.*, *ibid.*, p. XXXI.

³⁵ Ferdinand Brunot, *op. cit.*, p.479.

En 1837, avocat à la Cour royale de Paris, il revient à sa spécialité, le droit.³⁶ Il dirige la revue le *Jurisconsulte* avec la collaboration « *de magistrats, de professeurs et d'avocats français et étrangers* ». Parmi eux, de grands noms du barreau mais aussi de la politique ; Cormenin, Dupont, Marie, qui étaient à ses côtés quelques années auparavant. On trouve également des provinciaux, avocats, magistrats, professeurs de droit, ainsi que quelques juristes étrangers – de Cologne, Bruxelles, Parme et du grand-duché de Bade. Boussi résume son projet dans une formule très ambitieuse : « *Le premier, le Jurisconsulte présentera un commentaire général sur toutes les matières juridiques* ». Et cela « *d'après les divisions, universellement adoptées, en droit civil, commercial, administratif, criminel* ». Il s'adressera à tous les professionnels ainsi qu'aux étudiants en droit. Hélas, le *Jurisconsulte* semble bien n'avoir eu qu'un numéro. A-t-il été boudé par le public auquel il s'adressait ? Des motifs politiques, en relation avec le passé de Narcisse Boussi, sont-ils en cause ? Ou bien faut-il attribuer cet échec à des difficultés financières ? En toute hypothèse, il semble que les publications de Boussi cessent à cette date. A la fin des années 40, il revient d'ailleurs à Bressuire, peut-être pour des raisons de santé. Mais quel riche parcours avait été le sien dans la capitale !

Avec Bressuire, il retrouve une ville qui s'est développée sous la monarchie de Juillet au point d'atteindre près de 2 700 habitants en 1848. François Narcisse Boussi mène une vie aisée, en partie grâce aux biens hérités de son père. Il laissera à son propre fils, Paul, le libre choix d'une profession. Ce ne sera pas le droit, mais la médecine. Peut-être l'exemple de son oncle Allonneau a-t-il influencé le jeune homme, mais aussi celui du mari de sa cousine Louise Violleau. Celle-ci a épousé le 18 juillet 1843 Onézime Jouffrault, médecin à Argenton-Château³⁷. Après avoir étudié la médecine à Paris, Paul Boussi est venu l'exercer à Bressuire.

Quant à son père, il a pu renouer avec la vie politique départementale en lisant la *Chronique des Deux-Sèvres*. Ce journal est né en 1846 dans le sud républicain des Deux-Sèvres. L'initiative en revient à deux avocats. L'un est niortais, Pierre Antoine Baugier ; l'autre mothais, il s'agit de Jules Richard³⁸. Ils ont réussi à atteindre le chiffre de 180 abonnements. Jules Richard voulait

³⁶ F. N. Boussi (ss. dir.), *Le Jurisconsulte, recueil mensuel...*, Paris, 1837.

³⁷ ADDS, 2MI 256. Le père est un notable de la commune de Mauzé-Thouarsais, dont il est le maire. Aussi peut-il donner à son fils une dot de 20 000 francs, l'apport personnel de ce dernier étant de 3000 francs. La dot de la mariée est de 30 000 francs, *ibid.*, 3E3295, contrat de mariage du 17 juillet 1843.

³⁸ Cf. Gaston Giraudias, « Deux députés des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante de 1848. Correspondance inédite de J. Richard et A. Baugier (1845-1850) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1959, p. 99-161.

mobiliser tous les sympathisants républicains. S'il y est parvenu dans le sud, ou même jusqu'à Parthenay, il doit avouer qu'il n'en connaît aucun à Thouars ou à Bressuire ! L'opposition nord-sud dans le département devient évidente. Il était temps que François Narcisse Boussi revienne à Bressuire...

Il est heureusement là en 1848 quand éclate la Révolution de février. Cette fois, la République s'impose, alors qu'elle avait été battue en 1830. Elle rallie même la plupart des Français, tant le régime de Louis-Philippe est impopulaire. La République n'est plus associée à la Terreur, la fraternité va de pair désormais avec la liberté et l'égalité. Boussi est d'autant plus concerné qu'à Paris ses amis Dupont de l'Eure et Marie appartiennent au gouvernement provisoire. Le publiciste qu'il a été comprend le rôle capital qu'ont tenu les journaux le *National* et la *Réforme*. Il sait que la tâche sera rude car cette révolution n'a été « ni prévue ni préparée³⁹ ». Les mesures prises immédiatement témoignent d'une volonté de rupture, tant au point de vue social que politique, le changement fondamental en la matière étant l'adoption du suffrage universel masculin⁴⁰.

Il faut appliquer cette politique dans chaque département, c'est pourquoi les préfets sont remplacés. Leurs successeurs, qui portent le nom de commissaires du gouvernement provisoire, sont choisis parmi des hommes connaissant bien les circonscriptions. Ainsi, dans les Deux-Sèvres, c'est un Niortais qui est nommé : il s'agit de l'un des députés du département, Désiré Maichain.⁴¹ Celui-ci réorganise l'administration du département. Pour remplacer le sous-préfet de Bressuire, il choisit Boussi, qui refuse le poste. Méchain doit aussi organiser les élections de l'Assemblée constituante selon le système de scrutin de liste. Les Deux-Sèvres auront huit représentants du peuple, nouveau nom des députés.

Les candidatures sont libres, mais très vite se forment des comités qui doivent guider les électeurs. Pour soutenir l'action du gouvernement, un comité central républicain est créé à Paris. Il a des ramifications dans les départements, en particulier dans les Deux-Sèvres. Installé dans l'Hôtel de la préfecture de Niort,

³⁹ René Rémond, *La vie politique en France depuis 1789*, Tome 2 : 1848-1879, Paris, Armand Colin, 1969 p. 17.

⁴⁰ Outre l'ouvrage de la note 38, cf. Philippe Vigier, *La Seconde République*, Paris, P.U.F., 1967, 7^{ème} édition, 1996 ainsi que Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la république 1848-1852*, Paris, Editions du Seuil, 1973. Sur le plan local, Maurice Vinck, « La Révolution de 1848 dans les Deux-Sèvres », *BSHSDS*, 1971, p. 253-385 – l'auteur étudie cette période jusqu'aux élections législatives de mai 1848.

⁴¹ Cf. Michel Montoux, « Deux républicains des Deux-Sèvres : les frères Maichain », *ibid.*, 2001-2002, p.115-157.

celui-ci ne cache donc pas sa couleur politique. Il est en relations avec ceux qui se sont formés à Parthenay, Melle et Bressuire. Le risque est en effet que tous les candidats soient recrutés dans *les terres républicaines* du sud. Le 20 mars, le comité tombe dans cet écueil en ne choisissant que des citoyens du midi : trois sont de Niort, deux habitent à Saint-Maixent, et les trois derniers à Mauzé, Breloux et La Mothe-Saint-Héray. Pour remédier à ce déséquilibre, on remplace deux « sudistes » par le médecin Ledain, de Parthenay et par Boussi. Ce dernier s'était fait connaître à Niort en adressant sa profession de foi à l'un des clubs de la ville, le *Club démocratique*, où elle avait été écoutée « avec silence et recueillement »⁴².

Mais ces deux nouvelles candidatures sont contestées, comme nous l'apprend une correspondance privée de Jules Richard. Le 5 avril, il écrit à Baugier : « *Leurs noms, surtout celui de Ledain, sont repoussés dans tout le pays de Melle et de Saint-Maixent. Ledain n'a véritablement aucune chance. Tâchez de voir où en est le Comité central pour cette affaire* »⁴³. L'origine de ces attaques, Richard ne la précise pas. Mais elle est bien connue. Lors du procès auquel a donné lieu la conspiration de Berton, Ledain aurait sauvé sa tête en livrant le nom de *Chevaliers de la Liberté* impliqués dans cette affaire⁴⁴. Il s'en est toujours farouchement défendu et de nouveau en avril-mai 1848. Mais ne parvenant pas à convaincre ses accusateurs, il annonce, la mort dans l'âme, qu'il retire sa candidature. Boussi, quant à lui, n'en fait rien. Lui aussi avait été incarcéré dans les années 30, mais contrairement à Ledain il n'avait pas été l'objet d'attaques précises et les rumeurs à son encontre étaient sans fondement, comme nous le verrons plus tard.

Quoi qu'il en soit, la défection de Ledain enlève à Parthenay son candidat. Son remplaçant, Jean-François Blot, présenté ainsi : « *filateur, Parthenay* » est en fait niortais depuis de longues années. Boussi est donc le seul homme du nord sur la liste officielle dressée par le comité républicain électoral. Car c'est bien ainsi qu'il faut l'appeler. Le commissaire du gouvernement, Désiré Maichain, lui-même inscrit sur cette liste, le confirme. Peu de temps avant le vote, il adresse une lettre « *aux citoyens, maires, instituteurs, percepteurs, desservants et à tous les citoyens* ». Il affirme solennellement que « *l'avancée du pays dépend des élections. Sincèrement républicaines, elles lui ouvrent une ère brillante de progrès et de paix,*

⁴² *L'Echo du Peuple*, 2 avril 1848.

⁴³ Gaston Giraudias, art. cit., p. 155.

⁴⁴ Pierre Arches, « Au cœur d'une famille de notables parthenaisiens, avec le D^r Hyacinthe Ledain (1795-1872) et l'historien Bélisaire Ledain (1832-1897) », *Bulletin de la Société Historique de Parthenay et du Pays de Gâtine*, 2004, n° 1, p. 13-52.

réactionnaires ou même douteuses, elles le condamnent à de terribles déchirements ». Et il ajoute : « *Je porte à votre connaissance la liste, par ordre alphabétique, des citoyens désignés par le comité central de Niort et adoptée par le gouvernement de la République*⁴⁵ ». On trouve dans cette liste, aux côtés du commissaire Maichain et de Boussi, Baugier, Blot, Charles aîné, Chevallon, Demarçay et Jules Richard. A 51 ans, Boussi est loin d'en être le doyen, car Blot est âgé de 67 ans. Mais avec Chevallon (50 ans), il est le plus expérimenté, les autres ayant de 38 à 45 ans.

Cette liste était-elle menacée ? Ses principaux concurrents étaient des « républicains du lendemain », anciens monarchistes ou bonapartistes dont les deux plus fortes personnalités étaient pour le nord, Faily, à Parthenay, et dans le Bocage, Henri de La Rochejaquelein (ancien député du Morbihan). Quant à l'aile gauche des républicains, elle était constituée par les socialistes, mais ceux-ci avaient une audience très limitée, sauf à Niort et à Mauzé.

Les candidats de la liste officielle sont des républicains modérés, ce qui ne les empêche pas d'envisager de profondes réformes. Ils savent que le problème est à la fois politique et social. Dans sa profession de foi du 19 mars 1848, Boussi ne l'évoque qu'à grands traits car il doit d'abord se faire connaître. Aussi retrace-t-il son action politique passée, pour revenir *in fine* sur les soupçons dont il a été l'objet : « *Citoyens, la moralité de l'homme est indivisible. Comme ma vie publique, ma vie privée fut pure et dévouée. J'appelle les investigations sincères et publiques ; de ténébreuses manœuvres ne pourraient inspirer que le mépris. Les pères m'ont connu, que les fils se renseignent auprès des pères* »⁴⁶. Dans l'intervalle, il affirme sa totale adhésion aux quatre principes – propriété, ordre, égalité et fraternité – qui sont à la base du programme commun.

« Je veux la propriété, comme conséquence du libre exercice de nos facultés, comme résultat légitime de la conquête du génie et du travail de l'homme sur les richesses de la nature.

Je veux l'ordre, sans lequel aucune sociabilité n'est possible : non pas l'ordre étouffant et abrutissant du despotisme, mais l'ordre, plein du ressort et de la spontanéité, qui fonde la stabilité et la force gouvernementale sur le concours éclairé de toutes les volontés.

⁴⁵ ADDS, 3M¹¹ 18B.

⁴⁶ *Revue de l'Ouest*, 21 mars 1848.

Je veux l'égalité, source d'équité politique, qui détermine les limites et règle l'exercice de la liberté.

Je veux la fraternité, loi d'amour et de solidarité entre les hommes, qui fait une seule famille du genre humain tout entier. »

Le 13 mai, les électeurs ont écouté le représentant du gouvernement, Désiré Maichain. Ils ont voté pour tous les membres de la liste qu'il soutenait et l'ont même placé en tête des élus. Dans ce premier scrutin au suffrage universel, qui a attiré 83% d'électeurs, les suffrages s'échelonnent de 59 276 (75% des votants) à 33 728 (42%)⁴⁷.

Le huitième et dernier élu n'est autre que Boussi. Mais il laisse à plus de 6000 voix le candidat suivant, Faily. L'ancien député Tribert, jadis si critique à l'égard du père de Boussi, n'est que quatorzième avec 12 673 voix. Quant à l'extrême gauche, son échec est total : 801 voix pour Claude Durand, de Mauzé⁴⁸, 381 voix seulement pour le cordonnier niortais Paul Guay. Avec Chevallon, Boussi a été le seul à obtenir moins de 35 000 voix. Sans doute n'étaient-ils pas encore suffisamment connus dans la région.

La victoire des « républicains de la veille » est surtout éclatante dans le sud, ainsi que dans le Thouarsais. C'est d'ailleurs dans le canton de sa ville natale que Boussi a fait son meilleur score, Désiré Maichain ne le devançant que d'un peu plus de 300 voix. Saint-Maixent ne l'a pas boudé, à la différence du canton de Melle. Il faut donc relativiser les rumeurs qu'avait rapportées Jules Richard – un collègue, précisons-le, avec qui il aura les relations les plus cordiales.

Boussi revient donc à Paris. Contrairement à beaucoup de députés provinciaux, il connaît fort bien la capitale. Mais celle-ci n'a plus le même visage qu'aux premières semaines de la révolution. L'historien Louis Girard note que les représentants du peuple « *trouvèrent à la ville une physionomie sinistre "avec plus de mouvement que d'enthousiasme". Le conflit social qui devait six semaines plus tard déclencher la guerre civile couvait déjà* »⁴⁹. Boussi a dû être vite mis au courant par tous les amis qu'il retrouve à Paris. Ceux qui comptent parmi les nouveaux dirigeants du pays ne l'ont pas oublié. L'un d'eux, Marie, est maintenant

⁴⁷ Emile Monnet, *op. cit.*, t. I, p. 219-241.

⁴⁸ Sur Claude Durand, auteur du *Chant des Vignerons*, Maurice Vinck, *art. cit.*, p. 108-110, et Pierre Arches, « L'enquête économique et sociale de 1848. (Partie III). Réponse de l'arrondissement de Niort », BSHSDS, 1995, p.383-465 (p.389-396).

⁴⁹ Louis Girard, *La II^e République (1848-1851)* Paris, Calmann-Lévy, 1968, p 124-125.

l'un des cinq membres de la commission exécutive qui a succédé au gouvernement provisoire. Et Marrast va devenir président de l'Assemblée constituante. Rien d'étonnant au fait que Narcisse Boussi ait été sollicité alors pour d'importantes fonctions administratives. Mais il les décline et se contente de devenir l'un des 900 représentants du peuple.

Ces députés si nombreux et, pour la plupart, inexpérimentés ne vont pas rester isolés longtemps. Chaque camp cherche à les attirer dans sa formation parlementaire. Peut-on savoir quel fut le choix de Boussi ? Le témoignage de Jules Richard nous renseigne sur ce point⁵⁰. Il racontera plus tard comment ont procédé les républicains de la tendance de la *Réforme*, toujours sur la brèche, comme en février. Sous la direction de Ferdinand Flocon, ancien membre du gouvernement provisoire et alors ministre du commerce, ils choisissent les députés auxquels ils peuvent faire confiance. Quand arrive le tour des Deux-Sèvres, Baugier, Blot et Charles aîné sont jugés « *inconnus* », Demarçay et Chevallon sont écartés. Seul Méchain est unanimement accepté. Cependant ils finissent par inscrire sur leur liste un autre Deux-Sévrien. Il s'agit de Boussi. Sans doute pouvait-on le considérer plus proche des modérés du *National*, d'où leurs réticences – il n'est d'ailleurs probablement pas resté longtemps proche des républicains avancés de la *Réforme*.

Le savant juriste qu'est Boussi va prendre une part active aux travaux de l'Assemblée. Il figure parmi la cinquantaine de députés le plus souvent cités⁵¹. Il intervient d'abord à propos de l'organisation de l'Assemblée et s'oppose aux conservateurs, favorables à la création de comités permanents. Au nombre de quinze, ces derniers sont très spécialisés : finances, justice, cultes, marine etc. Ce sont des organes de contrôle du gouvernement. Ils conviennent d'autant plus aux conservateurs que leurs membres ne sont pas élus : le président ou les vice-présidents les choisissent parmi des volontaires. Boussi voit le danger d'un système qui concurrence les 18 bureaux (chacun d'eux comprenant cinquante membres) entre lesquels ont été répartis les 900 députés. Ils sont, insiste Boussi, « *la seule représentation fidèle de l'esprit général* », tandis que, *a contrario*, le

⁵⁰ Cité dans André Benoist, *Paysans du Sud-Deux-Sèvres au XIX^e siècle, l'esprit de progrès (1789-1880)*, Geste éditions, La Crèche, 2006, p. 89-90.

⁵¹ Sur ces débats, Paul Bastid, *Doctrines et institutions politiques de la Seconde République*, Paris, Librairie Hachette, 1945, 2 vol. François Luchaire, *Naissance d'une constitution : 1848*, Paris, Fayard, 1958. *La constitution du 4 novembre 1848 : l'ambition d'une république démocratique*, Dijon, Publications de l'Université de Bourgogne/Éditions universitaires de Dijon, 2000. Cinq des propositions présentées à l'Assemblée sont à la B.N.F. sous la cote L e⁶⁷ 2. Nous avons consulté également le *Moniteur*, qui publie les débats de l'Assemblée.

comité des finances est dominé par les conservateurs. Narcisse Boussi ne sera pas suivi et les Comités dureront aussi longtemps que la Constituante. Lui-même fera d'ailleurs partie du Comité de la justice.

Mais ses principales interventions ont lieu lors des discussions sur la Constitution. Le texte de celle-ci est préparé par une commission dont le rapporteur est Armand Marrast. Au cours de son travail, la commission entendra les quinze représentants délégués des bureaux. Boussi est l'un d'eux. Il retrouve là Thiers, Crémieux, Duvergier de Hauranne ou encore Berryer⁵². Commencés le 4 septembre en séance publique, les débats s'achèveront par l'adoption de la constitution le 4 novembre. Ils sont passionnants car se succèdent à la tribune « *des hommes dont l'œuvre politique et/ou littéraire est célèbre : Victor Hugo et Edgar Quinet, Lamartine et Sainte-Beuve, Jules Simon, Jules Grévy et Adolphe Thiers, Proudhon et Raspail, Lamennais et de Montalembert, Schoelcher et Odilon Barrot...* »⁵³.

Les interventions de Boussi n'en sont pas moins intéressantes. On y retrouve le souci constant d'une démocratie authentique. Par exemple à propos du pouvoir législatif : les représentants du peuple s'étant prononcés pour une assemblée unique, combien de députés comprendra-t-elle ? « 900, comme actuellement », propose un député de la Drôme qui ne sera pas suivi sur ce point. Boussi est d'avis de réduire ce nombre à 600. Et selon l'*Echo du Peuple* du 30 septembre 1848, « *il avoue qu'il trouve ce nombre plus que suffisant... A son avis, 500 membres, 400 même, feraient tout aussi bien, et peut-être mieux les affaires du pays. (Oh ! Oh !). Les assemblées trop nombreuses ont de grands inconvénients ; elles sont trop bruyantes, trop sujettes aux entraînements. (C'est vrai.) Si l'on voulait prendre pour base le chiffre de la population, la représentation devant s'accroître avec elle, cela pourrait aller à l'infini. (Bruit.)* ». L'amendement de Boussi est rejeté. L'Assemblée optera pour 750 députés. Autre sujet de débat : les fonctions de l'Etat sont-elles compatibles avec un mandat de député ? Le 29 septembre, Boussi estime celui-ci incompatible avec toutes les fonctions publiques. Cet amendement sera rejeté lui aussi. L'article 28 de la Constitution en fera état certes, mais en ajoutant qu'il y aura des exceptions déterminées par la loi électorale organique.

Un autre débat tout aussi animé porte sur le pouvoir exécutif. Faut-il le confier à un président de la République ? La question est capitale car, sous la 1^{ère} République, il n'y a eu que des pouvoirs collégiaux : il s'agissait d'éviter le retour d'un souverain. Cette crainte, ou celle d'une dictature, va-t-elle à nouveau

⁵² Paul Bastid, *op. cit.*, t. II, p. 30-70.

⁵³ Jean Luchaire, *op. cit.*, p. 7.

l'emporter ? Pour le représentant du peuple Jules Grévy, le pouvoir exécutif doit être confié par précaution à celui qui présidera le conseil des ministres (il sera toujours révocable). Boussi est hostile à ce choix, ainsi que la majorité de l'Assemblée. Il souhaite que le président soit élu par les députés. Mais finalement, l'élection au suffrage universel sera décidée à l'unanimité. Cela après des débats passionnés au cours desquels Lamartine prononça la phrase fameuse : « *Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance, mal éclairée, peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe, alea jacta est ! Que Dieu et le peuple se prononcent !* » Bel exemple de *furor poétique*⁵⁴. Le 4 octobre, Boussi fait une suggestion qui éviterait de tels risques. Il trouve anormal que le président de la République soit élu pour quatre ans, alors que l'Assemblée ne le sera que pour trois. Tenu de présenter chaque année la situation du pays, il le fera devant une assemblée « *qui n'a pas été l'auteur des actes dont il rendra compte* ». Boussi propose donc que l'Assemblée et le mandat présidentiel aient la même durée, soit deux ans. Dans chaque département, on ne remplacerait que la moitié des députés, l'autre serait ainsi au courant des affaires. De cette manière, on éviterait les inconvénients d'un renouvellement intégral : une assemblée soit « *inhabile* », inexpérimentée, soit provoquant, afin de s'opposer à la précédente, « *une sorte de révolution morale dans le pays* ». Mais Boussi voit son amendement rejeté par 548 voix contre 198. Parmi ses collègues des Deux-Sèvres, deux seulement l'ont suivi, Baugier et Blot. Toutes ces réticences ne l'empêcheront pas de voter la Constitution comme presque tous les représentants du peuple.

En dehors de ces débats constitutionnels, nous retiendrons encore quelques propositions de Boussi. Celle du 14 août, relative à la presse, en est le meilleur exemple. Elle ne concerne pas les premières atteintes à la liberté de presse, consécutives aux journées de juin. (Boussi avait condamné l'insurrection, ainsi que la majorité de ses collègues). C'est aux débordements de la publicité que s'en prend le député bressuirais. A Paris, dans les années 30, il l'a vu envahir ce que l'on a appelé la presse industrielle. Pour l'endiguer, il présente un projet de décret dont l'article premier est le suivant : « *Il est interdit à tout éditeur de journal ou écrit périodique, quelles que soient les matières qui y sont traitées, d'admettre d'autres annonces, insertions, réclames, de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, même par voie de publication supplémentaire ou séparée...* ». Inversement, les feuilles d'annonces ne traiteront pas de « *matières politiques, scientifiques, industrielles, artistiques, littéraires ou autres* ». Narcisse Boussi va

⁵⁴ Dominique Dupart, « Suffrage universel, suffrage lyrique chez Lamartine, 1834-1848 », *Romantisme*, 2007, n° 135, p.9-21, p. 13.

donc à l'encontre d'une évolution dont l'origine remonte à Emile de Girardin. Il était déjà trop tard pour la combattre.

Un autre projet de décret présenté par Boussi lui a été inspiré par sa connaissance des problèmes agricoles – n'était-il pas lui-même propriétaire ? Il sait combien ces questions ont été délaissées depuis février. Or le monde agricole pâtit de la crise des années précédentes : les ressources sont insuffisantes pour que l'on puisse augmenter le nombre des bâtiments agricoles et améliorer leur qualité, alors que la population va croissant. Aussi fait-il le 16 août la proposition suivante : « *Tous bâtiments d'exploitation rurale dont la construction sera terminée avant le 1^{er} janvier 1860, seront exemptés de tout impôt créé ou à créer, sous quelque dénomination que ce soit, tant au profit du propriétaire que du fermier ou colon, jusqu'au 1^{er} janvier 1900* ».

Enfin l'une de ses prises de position mérite également d'être rappelée. En matière politique, la peine de mort a été abolie par le décret du 28 février 1848 et cette décision a été entérinée dans la Constitution. Mais Boussi souhaite étendre la suppression aux crimes de droit commun. Malgré l'émouvante intervention de Victor. Hugo, la proposition est rejetée par 498 voix contre 216 – dont celle de Boussi, ainsi que de Baugier, Blot, Chevallon et Méchain, les seuls Deux-Sévriens à l'avoir suivi. Comme l'indique l'*Echo du Peuple*, « *ils ont cru que la vie des hommes n'appartenait qu'à Dieu* ». On retrouve là une des clés des premiers succès de la Révolution de février, pourtant vite oubliée avec les journées de juin.

Au cours d'un autre débat à l'Assemblée nationale Narcisse Boussi, cette fois, a été mis en cause. En effet des documents du régime précédent ont été remis à l'une des commissions. On y a trouvé une liste de pensionnés à 500 francs, dressée pour récompenser les citoyens qui avaient participé en 1830 aux Trois Glorieuses. Son nom y figure, suivi de la mention : *détention perpétuelle*. C'est le marquis de la Rochejaquelein qui a transmis ces papiers... Le débat est orageux. Boussi ne peut s'exprimer aussi longtemps qu'il l'aurait souhaité. Aussi envoie-t-il le 8 décembre au *Moniteur* une lettre où il se défend avec véhémence. Cinq jours après, les Deux- Sévriens peuvent en prendre connaissance dans la *Revue de l'Ouest*. En voici quelques extraits : « *Arrêté deux fois, j'ai été rendu à la liberté sur simple interrogatoire par deux ordonnances de non-lieu. Je n'ai jamais partagé avec mes amis les honneurs de la condamnation. La calomnie se trouverait dans la supposition que j'aurais demandé ou que je serais homme à demander une rémunération quelconque comme prix de mon dévouement à mes convictions politiques. Ma vie entière, je puis le dire, a été une protestation continue contre*

l'imputation de pareils sentiments... Alors que je sacrifiais ma carrière, ma fortune, ma santé à la défense de mes opinions, j'étais loin d'entrevoir même la possibilité d'une récompense, n'ignorant pas d'ailleurs que le propre des révolutions est de passer par-dessus ceux qui les ont préparées. » Boussi disait vrai. Les documents qui l'accusaient étaient des faux.

Mais l'opinion se focalise maintenant sur les résultats des élections présidentielles. Boussi et les républicains modérés ont fait campagne en faveur du général Cavaignac, dont ils ont approuvé la conduite depuis les terribles journées de juin. Les Français ne les suivent pas. Soutenu par les conservateurs, Louis Napoléon Bonaparte obtient 5 millions de voix, loin devant Cavaignac (1,5 million). Un succès dû en grande partie aux paysans, qui ont préféré le neveu de l'Empereur au chef d'un gouvernement qui les a déçus. Ainsi, dans le sud des Deux-Sèvres les électeurs ruraux ont vu en ce Bonaparte l'héritier d'une Révolution à laquelle ils avaient adhéré. Dans le Bocage, Louis Napoléon Bonaparte est loin d'atteindre un taux record, mais les abstentions sont élevées⁵⁵. En définitive, il s'agit d'un désaveu de la Révolution de février et des élections qui l'ont suivie.

L'Assemblée continue son œuvre car il s'agit de voter les lois organiques. Mais le contexte est maintenant différent. Le président de la République et le parti de l'ordre travaillent à affaiblir les républicains. L'épuration du corps préfectoral est ainsi à l'ordre du jour. Dans les Deux-Sèvres, le préfet Louis Morin est remplacé le 24 janvier 1849 et le même jour, le sous-préfet de Bressuire Alcide Dépierris, un républicain lui aussi, est remplacé par le comte de Coëtlogon

Boussi fait cependant une proposition le 12 janvier 1849. Il considère que *« dans un gouvernement démocratique, l'assemblée qui représente la nation doit constamment être tenue au courant ... »* Comme il n'en a rien été depuis 1836, il demande que *« tous les ans, dans le courant de janvier, un état estimatif général de toutes les propriétés et valeurs immobilières et mobilières, créances actives et passives de l'Etat, arrêté au 31 décembre précédent, (soit) distribué à l'Assemblée nationale »*. Cette proposition est envoyée au Comité des finances. Ce sera la dernière intervention de Boussi. Elle montre qu'il a abordé des problèmes fondamentaux pour l'avenir de la France et de la République. A elle seule, elle aurait mérité un long débat. Il semble que Narcisse Boussi fasse alors partie de ces républicains constitutionnels qui, ainsi que l'observe Eric Anceau, *« renoncent à*

⁵⁵ Yves Toul, « Géographie de l'Élection présidentielle du 10 décembre 1848 dans les Deux-Sèvres », BSHSDS, 1961, p. 435-449.

*siéger par découragement*⁵⁶ ». Dans son cas cependant, on ne peut exclure des raisons de santé.

Quoi qu'il en soit, il va s'investir à fond dans l'élection de l'Assemblée législative, fixée au 13 mai. Dans les Deux-Sèvres, les républicains modérés reconduisent les députés sortants. Mais deux d'entre eux, Charles et Désiré Maichain, ne se représentent pas et sont remplacés par deux Niortais : respectivement Douhaud et Joseph Maichain, frère de Désiré. Les deux candidats refusent toute alliance avec la gauche socialiste. Celle-ci est pourtant toujours active avec le Mauzéen Claude Durand, le médecin Rouhier, de Saint-Maixent (défendu par Boussi après la révolution de 1830), Fayard, pharmacien à Champdeniers et, issu du peuple, le menuisier Gilbert, de Bressuire.

Attaqués par ces derniers, les modérés ont surtout à se défendre contre la droite. L'un de ses meilleurs candidats, le capitaine Charles Aymé (fils du baron Aymé) fait savoir qu'« *il est temps d'arrêter le développement des doctrines subversives de la religion, de la propriété et de la famille* ». Boussi et ses collègues doivent avant tout contre-attaquer sur ce terrain. Boussi s'en charge dans un projet d'adresse aux Deux-Sévriens⁵⁷. Son texte est long, reconnaît-il, mais il lui semble « *qu'il n'était pas inutile d'entrer dans quelques détails* » car, restés trop longtemps loin des électeurs, les députés deux-sévriens ont été calomniés alors qu'ils avaient tenu leurs promesses « *autant que possible* ». Il propose « *neuf mesures concernant l'enseignement, le clergé, le droit d'association, la presse, les emplois publics, la justice, les impôts et l'agriculture* ». La première résume bien l'esprit de ce projet. L'enseignement n'est pas obligatoire et si l'on assure la gratuité, c'est dans les limites du possible. On le retrouve avec le système d'impôts, qu'il faut réviser mais « *avec mesure* ». Le projet reste vague en ce qui concerne l'assistance. Quant à l'agriculture, secteur si fondamental dans les Deux-Sèvres, Narcisse Boussi écrit qu'il faut « *encourager* » son organisation et naturellement, tant la situation est urgente, « *créer des moyens de crédit* ». Le projet est donc à la fois plutôt généreux et réaliste. Adressé (à sa demande) à Jules Richard peu de temps avant les élections, il peut servir à établir la profession de foi commune aux candidats de la liste. Boussi se réjouit de la division des hommes de droite. S'il note que « *malheureusement, il y a une foule d'ambitions républicaines* », c'est

⁵⁶ Eric Anceau, « L'échec des bleus du National et de leur projet de « République du centre » (1848-1849) » dans Sylvie Guillaume (ss-dir.), *Le centrisme en France aux XIX^e et XX^e siècles : un échec ?*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2005, p.29-40, p.37.

⁵⁷ ADDS, 28 F 35/ 1 A, lettre du 3 mai 1849.

pour ajouter : « *Si nos amis s'entendaient, le succès ne serait pas douteux* ». Evidemment, l'alliance n'irait pas jusqu'à englober une gauche socialiste marginalisée et d'ailleurs très éloignée de son programme modéré. Pour diffuser cette profession de foi, Boussi prévoit l'impression de 1800 à 2000 placards, chaque commune en recevant cinq. L'avocat Joguet se chargerait de les diffuser dans l'arrondissement de Bressuire et le médecin Ledain dans celui de Parthenay. Les citoyens qui savent lire sont censés les commenter aux autres. Mais quels électeurs espère-t-il convaincre ? Il compte sur « *les ouvriers des villes et les campagnards un peu instruits qui mènent le reste* » et non sur les bourgeois.

Le scrutin du 13 mai le ramène à la dure réalité. Sa liste a été rejetée⁵⁸. Les sept sièges dévolus aux Deux-Sèvres ont été enlevés par les conservateurs monarchistes ou bonapartistes, qui avaient de plus en plus abandonné les références à la République dans leur profession de foi. Charles Aymé arrive en tête avec 26 030 voix, le septième, Rouget-Lafosse, en ayant obtenu 19 611. Des chiffres très médiocres par rapport à l'élection législative précédente. Désiré Maichain avait eu alors largement deux fois plus de voix qu'Aymé, et Boussi un peu plus de 7 000 suffrages. Il faut dire que le taux d'abstention s'élève à près de 40%, de sorte qu'Aymé n'a été élu que par 25% des électeurs inscrits.

Cette forte abstention explique également le faible score des républicains modérés. Le premier sortant, Jules Richard, est 15^e avec 11 220 suffrages. Le 16^e est Baugier, qui n'a obtenu que 8 659 voix. Boussi, 19^e, devance cette fois les autres membres de sa liste – ce qui montre qu'il est alors mieux connu, et plus apprécié, qu'en mai 1848. Au niveau national, les conservateurs ont eu 450 députés sur 750 et les républicains modérés une soixantaine, avec des défaites emblématiques, telles celles de Marrast ou de Marie.

Mais dans les Deux-Sèvres, Boussi et les siens ont-ils au moins conservé les voix du scrutin précédent ? Certainement dans les deux cantons où ils en avaient obtenu le plus en 1848 : ceux de Niort et de Thouars. De même ils n'en ont pas trop perdu dans l'arrondissement de Melle par rapport à l'élection présidentielle. En revanche, il fallait s'y attendre, les conservateurs l'emportent de très loin dans la Gâtine et le Bocage. Mais Boussi et ses amis déplorent tout autant le net progrès de la gauche socialiste. Certes, leurs suffrages s'échelonnent de 1 623 à 2 022 seulement, mais Claude Durand qui avait obtenu 801 voix l'année précédente passe à 1 876. Circonstance aggravante pour Boussi : le canton de Bressuire – la ville, en fait – lui a accordé moins de voix qu'à ces socialistes. Faut-il y voir l'influence de

⁵⁸ *Ibid.*, 3 M¹¹ 18 A.

Gilbert ? En tout cas celui-ci a obtenu 60 voix de plus que lui... La progression des « montagnards » s'explique par le rejet de la politique conduite par les vainqueurs de Février, surtout à partir des journées de juin. Elle est particulièrement importante dans certaines régions de France (Centre, Midi, etc.) dont les votes réunis ont permis à la Montagne d'obtenir plus de 200 députés.

La droite a beau jeu d'attiser la peur des « rouges » un terme qu'elle applique indistinctement à tous les républicains. Le journal monarchiste *l'Etoile de l'Ouest*, commentant les résultats des Deux-Sèvres ne manque pas de caricaturer une fois de plus ses adversaires : « *Le parti de l'Ordre a triomphé dans notre département : les rouges comme nous l'avions prévu n'ont pu réunir une somme de voix assez considérable pour faire passer un seul des leurs* »⁵⁹. Et pour éviter que les « rouges » ne progressent encore, l'Assemblée législative retirera le droit de vote à 30% d'électeurs le 30 mai 1850.

Néanmoins les républicains ne baissent pas les bras. Ils reportent leurs espoirs sur les échéances électorales de 1852 : renouvellement de l'Assemblée législative, élection d'un nouveau président de la République car Louis Napoléon Bonaparte n'est pas rééligible immédiatement.

Dans les Deux-Sèvres, ce sont les républicains modérés battus en mai 1849 qui reprennent espoir. Au nord du département, Boussi joue encore un rôle prépondérant⁶⁰. Il l'exerce en liaison avec ses amis du sud, qu'il rencontre autant que possible à Niort ou à La Mothe-Saint-Héray. Car il se considère à Bressuire « *comme dans un pays perdu* » (lettre du 31 mars 1851). Dès le 10 avril 1851, il pense à la formation de la prochaine liste. Il écrit à Jules Richard : « *Je vous dirai qu'ici il y aura inévitablement deux listes : l'une légitimiste pour la partie bocagère, l'autre républicaine. Cette dernière n'admettra pas de noms mêlés ; aucun de ceux de la Législative n'y pourrait utilement figurer. Il y a une sorte de mot d'ordre, il s'élève au sein de nos campagnes, il ne se dit encore que tout bas, mais le rinforzando, comme disent les musiciens est celui-ci : les anciens. Un amalgame prendrait mal dans nos contrées, où les couleurs sont généralement sages, mais tranchées.* »

En attendant cette mise au point, il faut se faire connaître du plus grand nombre. Mais la mutilation du suffrage universel, importante dans les Deux-Sèvres, ne crée-t-elle une nouvelle donne ? Boussi ne le pense pas car il croit au

⁵⁹ Collection privée.

⁶⁰ *Ibid*, 28 F 35/1A.

retour du suffrage antérieur. Le rejet de la révision constitutionnelle qui aurait permis à Louis Napoléon de se représenter l'incline à penser que le président agira en ce sens.

De plus, il est heureux d'annoncer à Jules Richard que sa ville reste fidèle à sa réputation : « *Notre garde nationale à Bressuire a été suspendue et désarmée pour avoir crié Vive la République. Cela a produit le meilleur effet dans notre arrondissement et même dans les parties voisines de celles de Parthenay*⁶¹ ». Pour propager les idées républicaines, la presse est un excellent support. Boussi trouve l'*Oeil du Peuple* trop à gauche, et coûteux de surcroît. Aussi soutient-il l'*Echo de l'Ouest*. Mais le 21 novembre 1851 il demande que l'on se consacre sans délai à l'éducation politique du peuple. D'où l'importance qu'il accorde aux almanachs : il cite ceux des journaux républicains le *National* et la *Feuille du Village* : « *ces petits livres ont l'avantage de rester toujours ouverts pour ceux qui les consultent journellement* ».

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 met fin provisoirement à ses espérances. La lettre qu'il envoie dix jours après à Jules Richard⁶² traduit sa profonde indignation avec des accents qui rappellent ceux de son père contre les ennemis de la République, en 1793-1794. Faute d'informations, Narcisse Boussi ne fait nullement état de la répression et de la résistance qui sont désormais associées à ce coup de force. Il n'est question que de la consultation que vient d'annoncer le président, qui a décidé en même temps de rétablir le suffrage universel. Mais les résultats n'ont pu que consterner l'ancien représentant du peuple : les 21-22 décembre, les Français plébiscitent le président par 7 471 431 oui contre 641 351 non. Cependant Narcisse Boussi peut au moins constater qu'avec 30% de non – le taux d'abstention étant de 16% –, sa ville a fait entendre sa protestation. On est loin de ce résultat dans la campagne voisine. A Boismé par exemple, on a dénombré 234 oui et un seul non, avec 24% d'abstentions⁶³.

Le coup d'Etat avait pourtant suscité des résistances. En province, on les observe surtout dans le Centre et le Sud-Est. Dans les Deux-Sèvres, cette réaction n'a duré qu'un jour à Niort et dans quelques communes du sud. Mais la répression

⁶¹Avec le droit de vote, tous les Français avaient obtenu celui d'entrer dans la garde nationale. Elle pouvait devenir ainsi une force d'opposition combattue par le pouvoir, cf. Serge Bianchi et Roger Dupuy (ss-dir.), *La Garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités, 1789-1871*. Actes du colloque de l'Université Rennes 2, 24-25 mars 2005, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

⁶² Lettre publiée en annexe.

⁶³ ADDS, 3M 9 /2 A.

a été générale. Le but était d'éliminer les militants et les cadres du « parti » républicain. Le sud des Deux-Sèvres est durement touché. Parthenay aussi, mais pas le nord du département. Boussi lui-même n'est pas du nombre des personnes à surveiller. Contrairement à ses collègues, il ne vit pas dans une région où il aurait pu jouer le rôle d'un « chef »⁶⁴.

La proclamation de l'Empire le 2 décembre 1852 ne fait qu'entériner la disparition de la République. Boussi reste toujours en contact avec ses anciens collègues. Comme eux, il s'est replié sur la vie professionnelle ou familiale. Dans les lettres qui nous sont parvenues, aucune référence à la vie politique. Restent les plaisirs de l'amitié. Ainsi le 14 septembre Boussi écrit-il à Baugier : « *Vous avez à Niort une petite voiture qui vient à Bressuire directement, seulement elle voyage de nuit et n'arrive qu'à cinq heures du matin. Ce n'est pas une heure indue pour nous autres demi-campagnards et vous pouvez avec assurance même à cette heure, même à tout autre compter sur le "frappez et on vous ouvrira". Tâchez donc d'arranger ces choix avec l'ami Charles qui me doit une visite depuis longtemps.* »

Sous le Second Empire, François Narcisse Boussi et son épouse appartiennent plus que jamais à la bourgeoisie aisée de Bressuire. Ainsi que leur fils Paul, médecin, ils occupent maintenant une belle demeure dans la rue de la Montée⁶⁵. La donation qu'ils ont faite en 1862 à leurs deux enfants confirme leur rang : 30 000 francs en biens immobiliers pour chacun d'eux⁶⁶. Et les biens mobiliers que Boussi laisse à sa mort en 1868 sont évalués à 66 258 francs⁶⁷. On comprend ainsi que ses enfants aient pu facilement se marier dans le même milieu social. Paul épouse la fille d'un notaire et sa sœur, un avocat.

⁶⁴ *Ibid.*, 4 M⁶ 17 B.

⁶⁵ Repérée grâce au recensement de 1872, arch. mun. de Bressuire, 1 F 3. Le haut de cette rue porte maintenant le nom de Boussi.

⁶⁶ ADDS, 3 Q⁴ 161, f° 136^{vo}-137.

⁶⁷ *Ibid.*, 3 Q⁴ 264, n° 291.

Paul Boussi se marie avec sa cousine, Sophie Violleau, qui habite à Oiron⁶⁸. Pourquoi cette union ? Elle ne saurait s'expliquer par des considérations matérielles : Sophie apporte 7 000 francs qu'elle a économisés et une dot de 30 000 francs ⁶⁹ – ses parents rejoindront plus tard le couple. Paul Boussi avait un réseau de relations assez étendu, il s'agirait donc à la fois d'un mariage d'amour et d'un réel témoignage d'indépendance.

Le mariage (le 29 janvier 1856)⁷⁰ de Sophie Boussi est intéressant à plus d'un titre. Comme celui de son cousin Jean Jacques Allonneau, il associe la Plaine, où vit son mari, au Bocage. Mais on note une grande conformité sociale et



Etat actuel de la maison occupée par la famille Boussi

politique à la fois. En effet, Joseph Emile Hérissé est avocat (et sa sœur a épousé un médecin). Les apports des époux montrent la solidité de cette bourgeoisie de professions libérales. Sophie est dotée de 30 000 francs. Son mari possède, outre 1 200 francs en biens mobiliers, des biens fonciers qui s'élèvent à 106 853 francs. En fait partie le château de la Revêtison, où il habite, dans la commune dont il est le maire – un village situé à 15kms de Niort⁷¹. Plus frappante encore est l'orientation politique de sa famille. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le père du marié avait lutté autant que les Boussi pour le triomphe des idées républicaines. Avocat, il a été procureur du roi à Civray, maire de La Revêtison et

⁶⁸ *Ibid.*, 3 E, 3295, contrat de mariage du 17 juillet 1849.

⁶⁹ *Ibid.*, 3 E 3304, contrat de mariage du 30 avril 1848.

⁷⁰ *Ibid.*, 2 MI 259, mariage du 29 janvier 1856.

⁷¹ *Ibid.*, 3E 16 511, contrat de mariage du mariage du 4 janvier.1856.

conseiller général de 1835 à 1848. Ses obsèques, en avril 1848, résument parfaitement l'atmosphère des premières semaines d'une République dont il avait tant souhaité le retour. La cérémonie eut « *un caractère religieux et fraternel* ». Plus de 1 500 personnes s'étaient rassemblées dans le cimetière. Le discours du médecin de Beauvoir, Audouin-Chaignebron, fut aussi l'occasion de rendre hommage à « *la devise sublime de la République, Liberté, égalité, fraternité qui résume si bien la pensée du Christ réformateur* »⁷².

À son tour, Joseph Emile Hérissé est devenu l'un des piliers du courant républicain. Mais les années passant, l'est-il encore sous le Second Empire ? La lecture d'une lettre confidentielle que le sous-préfet de Bressuire, Charles Bonnemain, adresse le 6 février 1861 au préfet nous renseigne sur ce point⁷³. Ajoutons que la lettre concerne également François Narcisse Boussi. Le sous-préfet recommande Joseph Emile Hérissé qui souhaite être nommé conseiller de préfecture ou juge de paix. Bonnemain reconnaît au candidat toutes les qualités : il est intelligent, riche (5 000 francs de revenu) et, condition *sine qua non*, son adhésion au gouvernement « *paraît sincère* ». Mais ne risque-t-il pas d'être écarté pour être le gendre d'un républicain notoire ? C'est là que Bonnemain déploie toute sa dialectique. Etant dans l'arrondissement depuis plus de trois ans tandis que le préfet vient d'arriver dans le département, il insiste sur le fait qu'il a souvent rencontré Boussi. Il ne peut le nier, Boussi est « *resté jusqu'ici et restera fidèle à ses convictions politiques* ». Mais, ajoute-t-il habilement, il est « *plein de déceptions au souvenir d'une époque où il a vu à l'œuvre ses amis politiques impuissants ou peu sincères... il reconnaît que la République n'est pas possible en France* » Et le sous-préfet de conclure que Boussi n'est en rien hostile « *dans ses actes et ses paroles au régime impérial...il rend hommage à ce qui s'est fait depuis dix ans* ». Il ne saurait donc être un obstacle aux ambitions de son gendre.

Bonnemain va plus loin encore. Il renforce son plaidoyer par des considérations générales sur l'évolution politique de l'Empire. S'appuyant sur ce qu'il a observé dans son arrondissement, il dénonce « *ces amis [de l'Empereur] douteux, intéressés comme il y a en a trop...ces hommes se disant dévoués et sur lesquels nous aurions donc dû pouvoir compter* ». Il vise ainsi les monarchistes bocains, plus que jamais irrités par la politique suivie en Italie. Dans ce contexte, il propose une ouverture à gauche. Il avance l'idée que la nomination de Joseph

⁷² *Ibid.*, pour son décès *ibid.*, 2MI 857 ; compte rendu de ses obsèques dans *l'Echo du Peuple* du 18 avril 1848. Hérissé avait été aussi un excellent vulgarisateur agricole à l'instar de Jacques Bujault, cf. André Benoist, *op.cit.*, p. 112-114.

⁷³ ADDS, 4M¹⁵ 4 B

Emile Hérissé faciliterait le ralliement à l'Empire d'opposants actuels. Néanmoins ce basculement n'est-il pas une idée trop audacieuse ? Bonnemain en a conscience, mais il s'abrite derrière une circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 5 décembre 1861 et qui va dans ce sens. Sa sympathie pour Hérissé ainsi que le contexte politique du Bocage le mettent ainsi sur la voie d'une libéralisation du régime. Celle-ci sera confirmée dans les années suivantes. Dans l'immédiat, Joseph Emile Hérissé a effectivement été nommé juge de paix grâce à cette lettre de recommandation.

Pour les besoins de la cause qu'il a si habilement défendue, le sous-préfet a fait de Boussi un portrait de circonstance que l'on ne saurait prendre à la lettre. On préférera donc l'hommage rendu à l'ancien représentant du peuple au lendemain de sa mort, survenue le 22 septembre 1868⁷⁴ :

« La démocratie vient encore de faire une grande perte dans le département des Deux-Sèvres.

M. Boussi, avocat à Bressuire, ancien membre de l'Assemblée constituante de 1848 est mort mardi dernier dans un âge avancé.

Les natures de cette trempe sont rares, aussi les voit-on disparaître avec un profond chagrin. Boussi depuis 19 ans s'était retiré de la vie politique militante mais il n'en restait pas moins très préoccupé de l'avenir de la démocratie dont il ne désespéra jamais. On était heureux de s'adresser à lui pour avoir un conseil que l'on savait toujours dicté par le plus profond amour de la liberté, par l'honorabilité la plus propre et puisé dans une grande expérience des hommes et des choses.

Toute la population de Bressuire et des contrées voisines sont venues mercredi rendre un dernier témoignage d'estime à ce noble caractère digne d'être montré en exemple à tous les partis »⁷⁵.

C'est donc un modèle républicain qui est honoré ce jour-là. L'événement est d'autant plus solennel et émouvant que l'homme qui a mis fin à la République est toujours au pouvoir. Mais si Narcisse Boussi apparaît d'abord comme le représentant du peuple de 1848, quel type de quarante-huitard a-t-il été ? Un avocat et un journaliste qui s'est distingué à Paris dans le combat pour la cause

⁷⁴ *Ibid.*,

⁷⁵ *Le Mémorial des Deux-Sèvres*, 26 septembre 1868.

républicaine et qui, de retour dans sa province natale a été élu à l'Assemblée constituante. Il représente aussi ces républicains modérés qui ont opté pour une république du centre. Celle-ci a souffert de la désaffection des masses que sa propagande n'a pas réussi à convaincre. Boussi est mort trop tôt pour assister au retour de la République.

Mais cette simple approche biographique et socio-politique induit un élargissement du cadre chronologique : de la fin du XVIII^e siècle jusqu'aux années précédant la Seconde Guerre mondiale. Elle met en évidence tout d'abord la force d'un groupe familial : outre Frouin de la Godinière, celui-ci comprend les Violleau, les Boussi ou les Jouffrault. A un moment de leur existence, ils ont occupé l'un des mandats électifs créés depuis 1789. Dans le combat républicain qu'ils ont mené dès 1792, François Narcisse Boussi a été l'une des figures les plus emblématiques. Son fils Paul, mort en 1879 à 57 ans⁷⁶, s'il n'a pas eu de parcours politique n'en a pas moins œuvré pour la cause républicaine, ainsi que le signale le *Mémorial des Deux-Sèvres* le 7 août 1879 : « *Il était l'un des hommes les plus considérés du parti républicain, auquel il avait su rallier un grand nombre de ses concitoyens* ». Mais le relais a été pris par l'avocat Camille Jouffrault, son neveu. Maire d'Argenton-Château, conseiller général du canton, il sera le seul député républicain à avoir triomphé de la droite, brillamment représentée alors par le marquis de La Rochejaquelein. En 1879 en effet, il bat ce dernier dans le cadre de l'arrondissement de Bressuire. Vaincu en 1881, il l'emporte en 1885, mais cette fois lors d'un scrutin de liste à l'échelle départementale. En 1889, il ne se représente pas. Il sera ensuite longtemps sénateur, de 1891 jusqu'à sa mort, en 1905⁷⁷. Libre penseur, il appartenait à la gauche radicale. Il s'était marié civilement le 17 mars 1784. Ses témoins n'étaient autres que Clemenceau, les députés Sigismond Lacroix et Amédée de la Porte ainsi que Louis Bargeton, préfet de la Dordogne⁷⁸. Camille Jouffrault eut un fils André, médecin. Celui-ci, radical-socialiste, fut élu également député, en 1924, sur la liste du Bloc des Gauches. Il fut réélu en 1928 et 1932⁷⁹ dans la première circonscription de Niort, mais battu en 1936 par un socialiste. Sur bien des points les Jouffrault ont continué la lutte menée par Narcisse Boussi.

⁷⁶ ADDS, 2MI 263, 6 août 1879.

⁷⁷ Emile Monnet, *op. cit.*, t II, notice biographique n° 53. A propos de ses obsèques, cf. le journal *Le Bocage et la Plaine* 30 novembre 1905.

⁷⁸ Le mariage avait eu lieu en Dordogne, à Montpont.

⁷⁹ ADDS, 3M11/37 A.

Toutes ces familles républicaines relèvent d'un milieu socio-professionnel bien précis : Ce sont des hommes de loi ou des médecins. Par le prestige et l'influence de leur profession, par leur connaissance du terrain, – outre leur qualité d'héritiers, ils sont les seuls types de notables capables d'incarner la République face à une noblesse qui, politiquement, occupe une position dominante dans le Bocage au moins jusqu'en 1914. Dans ce long affrontement entre les Bleus et les Blancs, l'action de François Narcisse Boussi prend toute sa signification. Malgré les échecs ou les malentendus de 1848, sa vie s'inscrit dans une période-clé pour les progrès de l'idéologie républicaine. Cela est vrai sur le plan national mais aussi quoique plus difficilement dans cette partie de l'Ouest de la France.

Pierre Arches

Plaque apposée en 1934 en l'honneur de la famille Boussi par décision du Conseil municipal, après le décès de Paul Boussi, petit fils de François Narcisse.



ANNEXELettre de François Narcisse Boussi à Jules Richard

Bressuire, le 12 Xbre 1851

Mon cher ami,

Les sentiments exprimés dans votre lettre sont, sans aucun doute, partagés, non seulement par les républicains, mais encore par tous les hommes dont le cœur n'est pas fermé à toute dignité morale.

Pour ma part, j'ai peine à m'accoutumer à l'idée que la nation française subisse longtemps tant d'ignominie et d'abjection. Si la violence ne périt pas par la violence, elle périra par le dégoût.

La prolongation d'un tel état ne peut dépendre que deux causes, la peur et l'ignorance. Eviter tout ce qui peut effrayer, répandre la lumière, tels sont les remèdes pacifiques et moraux à un tel abandon de soi-même. Comment se fait-il que se soit trouvé des chefs militaires assez dénués du sentiment de liberté et de l'égalité pour mettre leur épée à la disposition d'un tel attentat ? Comment se fait-il que les soldats n'aient pas, sinon fusillé, du moins arrêté et livré leurs chefs ? C'est qu'ils ne comprennent pas, que l'idée républicaine n'a eu aucun accès en eux. Ce ne sont pas des citoyens, mais des machines et des routiers. Un jour (puisse-t-il n'être pas trop éloigné !) leurs yeux s'ouvriront à la vérité, et ils répareront cette grande faute que l'histoire fera éternellement peser sur leur mémoire mais dont leurs contemporains pourront leur faire raison.

En ce moment que faire ? Que conseiller aux cœurs honnêtes et indépendants ?

S'abstenir est le plus rationnel. Mais les votes seuls seront comptés, et l'on se prévaudra peut-être du silence comme d'un assentiment.

Voter avec protestation a quelque chose de plus positif, et se prête moins à l'interprétation mais de tels votes, quoique mis en réserve et mentionnés, ne seront pas comptés. De simples paysans ne comprendront pas grand'chose à la réserve ainsi formulée.

Je proteste <hr style="width: 50px; margin: auto;"/> NON
--

Non est plus simple et beaucoup le regarderont comme une suffisante protestation. De tels actes ont l'avantage de compter, c'est à dire de s'opposer à ce qu'on se prévaille d'une trop forte majorité. Leur inconvénient est d'être, en définitive, l'exécution d'actes inconstitutionnels. Il est vrai que nous n'avons pas fini de les subir sous toutes les formes, bon gré mal gré.

Quoi qu'il en soit, il est bon que tous les républicains s'entendent et agissent d'une manière uniforme, autant que possible. Je ne sais ce qu'on peut avoir arrêté à Paris, ni à Niort. Je suis sans nouvelles aucunes. Vous qui êtes jeune et voisin de Niort, allez-y donc voir nos amis. Qu'ils prennent un parti, et qu'ils nous le fassent connaître sans retard.

Ici, les légitimistes et les Orléanistes paraissent vouloir s'abstenir. Mais, en l'absence de toute liberté de presse, qui fera connaître le sens véritable de l'abstention.

J'avais songé à une protestation ; mais entre quelles mains la faire ? à qui l'adresser ?

A vous de cœur.

N. Boussi

Article extrait du numéro 57, année 2007 de la Revue d'Histoire du Pays Bressuirais